



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24145-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1454**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CELONY
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE CLASSES TRANSPLANTEES - ANNEE
BUDGETAIRE 2012**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Héliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



14.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville

Direction Coordinatrice de l'Education
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Nomenclature :

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS
SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CELONY
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE CLASSES TRANSPLANTEES - ANNEE
BUDGETAIRE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction des Affaires Scolaires a été saisie d'une demande de subvention émanant de l'école élémentaire Célonny pour l'organisation de plusieurs classes transplantées, dont vous trouverez, ci-dessous, le détail :

Séjour à Peyrolles (13) du 12 au 14 mars 2012 pour 24 élèves de la classe de CE2/CM1 :
 $24 \text{ élèves} \times 3 \text{ jours} \times 1,55 \text{ €/jour} = 111,60 \text{ €}$

Séjour à Revel-Méolans (04) du 16 au 24 avril 2012 pour 25 élèves de la classe de CE1 :
 $25 \text{ élèves} \times 9 \text{ jours} \times 1,55 \text{ €/jour} = 348,75 \text{ €}$

Séjour à Saint Bazille en Putois (34) du 21 au 25 mai 2012 pour 27 élèves de la classe de CM1 :
 $27 \text{ élèves} \times 5 \text{ jours} \times 1,55 \text{ €/jour} = 209,25 \text{ €}$

Séjour au Grau d'Agde (34) du 21 au 25 mai 2012 pour 23 élèves de la classe de CM2 (Mme Correnti) :
 $23 \text{ élèves} \times 5 \text{ jours} \times 1,55 \text{ €/jour} = 178,25 \text{ €}$

Séjour à Champoléon (05) du 19 au 21 juin 2012 pour 22 élèves de la classe de CM2 (Mme Etienne) :

22 élèves x 3 jours x 1,55 € /jour = 102,30 €

soit une subvention totale d'un montant de : 950,15 €

L'aide financière proposée dans le présent rapport correspond aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Le montant de la subvention sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de l'école de Célony.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER**, l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Célony pour l'organisation de classes transplantées ci-dessus détaillées
- **DIRE** que la dépense en résultant, soit la somme de 950,15 € sera imputée au budget de la Ville exercice 2012 – ligne budgétaire 92213 6574 1683 qui présente les disponibilités suffisantes

**2012.1454 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE
CELONY DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE CLASSES TRANSPLANTEES -
ANNEE BUDGETAIRE 2012**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**